



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 décembre 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-CA38-03

### PROVISIONS ET REPRISES POUR RISQUES ET CHARGES

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à seize heures, le Conseil d'Administration s'est réuni au siège de la Réunion THD, Immeuble Emile HUGOT, 1 Rue Emile HUGOT – Technopole – 97490 Sainte Clotilde après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Normane OMARJEE.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

##### **Membres titulaires :**

Normane OMARJEE, Pascal PLANTE, Lorraine NATIVEL, Maya CESARI, en distanciel

##### **Membres suppléants sans voix délibérative :**

##### **Représentant de Madame la Présidente de Région :**

Mickaël HA-SUM, en présentiel

##### **Représentante de la pairie Régionale :**

#### ÉTAIENT ABSENTS :

##### **Membres titulaires :**

Jean-Pierre CHABRIAT, Alain ABADIE

##### **Membres suppléants sans voix délibérative :**

Anne CHANE-KAYE-BONE, Patricia PROFIL, Mickaël SIHOU

##### **Représentant de Madame la Présidente de Région :**

##### **Représentante de la pairie Régionale :**

Rose-Méry VELLIN – Comptable public

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres titulaires présents : 4

Nombre de membres suppléants présents avec voix délibérative : 0

REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-974-842430878-20241210-CA\_38\_03-DE

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4

VU le Code du Travail,

VU la Convention Collective Nationale IDCC21448

VU le rapport 2024-CA38\_03\_Approbation des provisions et des reprises,

**Après en avoir délibéré**

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :** De constituer, sur le budget 2024, les provisions suivantes :

Nature	Chapitre	Montant
Provisions pour risques et charges	68 – Dotations aux provisions et aux dépréciations	6 466,87€

**ARTICLE 2 :** De procéder, sur le budget 2024, à une reprise sur provision :

Nature	Chapitre	Montant
Reprise sur provisions pour risques et charges	78 –Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	10 092,62 €

**ARTICLE 3 :** D'autoriser le Directeur à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces provisions, conformément à la réglementation en vigueur.

**Le Président de Réunion THD**

Normane OMARJEE